

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du Conseil Municipal du 2 avril 2019

Etaient présents : MM. D. Louvet, G. Lecarpentier, J-M. Elter, V. Legrix, R. Simon, Mmes S. Accadebled, I. Mulac, B. Tapin.

Absent excusé : M. R. Simon (pouvoir à Mme S. Accadebled).

Secrétaire de séance : Mme Accadebled

En début de séance, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour l'inscription d'une délibération relative à la signature d'une convention tripartite pour la restauration de la toiture de l'église.
Accord du conseil à l'unanimité.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2019

Adopté à l'unanimité.

II – ADAPTATION DES STATUTS DU SDEC ENERGIE

Monsieur le maire expose au conseil que le SDEC Energie a adopté le 28 février 2019 une révision statutaire. Cette révision comprend notamment l'ajout de la compétence « eau potable ».

Il précise que le comité syndical se réunira prochainement afin de délibérer de nouveau sur ce projet de révision statutaire. La commune de BEAUMONT-EN-AUGE, au vu des délais donnés par l'Etat pour le transfert des compétences eau, et assainissement par la suite, estime que la prise de décision est prématurée ; qu'il est nécessaire d'analyser les autres possibilités qui se feront avant de valider par délibération.

Adopté à l'unanimité.

III – VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE (EXERCICE 2018)

Monsieur le maire présente le compte de gestion de l'exercice 2018, dressé par le receveur municipal. Il est certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

IV - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE (EXERCICE 2018)

Dépenses d'investissement	264 132,90 €
Recettes d'investissement	268 059,91 €
Résultat de l'exercice	3 927,01 €

Dépenses de fonctionnement	236 786,35 €
Recettes de fonctionnement	287 596,23 €
Résultat de l'exercice	50 809,88 €
Résultat global	54 736,89 €

Résultat à la clôture 2017	256 249,33 €
Part affectée à l'investissement	- 49 721,37 €
Résultat de l'exercice 2018	54 736,89 €
Résultat de clôture 2018	261 264,85 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

V - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE (EXERCICE 2019)

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des contributions directes appliqués en 2018.

Taux des contributions directes

Taxe d'habitation : 9,19 %	produit attendu : 61 885,00 €
Taxe foncière (bâti) : 17,50 %	produit attendu : 73 693,00 €
Taxe foncière (non bâti) : 24,56 %	produit attendu : 19 304,00 €
Produit fiscal attendu : 154 882,00 €	

Adopté à l'unanimité.

Celui-ci s'élève en dépenses d'investissement à la somme de 331 495,00 €

Celui-ci s'élève en recettes d'investissement à la somme de 331 495,00 €

Celui-ci s'élève en dépenses de fonctionnement à la somme de 484 374,00 €

Celui-ci s'élève en recettes de fonctionnement à la somme de 484 374,00 €

Ce budget est adopté à l'unanimité.

VI - VOTE DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT (EXERCICE 2018)

Monsieur le maire présente le compte de gestion de l'exercice 2018, dressé par le receveur municipal. Il est certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

VII - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT (EXERCICE 2018)

Dépenses d'investissement	31 736,48 €
Recettes d'investissement	33 252,00 €
Résultat de l'exercice	1 515,52 €

Dépenses d'exploitation	56 953,17 €
Recettes d'exploitation	84 437,71 €

Résultat de l'exercice	27 484,54 €
Résultat à la clôture 2017	86 317,90 €
Résultat de l'exercice 2018	29 000,06 €
Résultat de clôture 2018	115 317,96 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

**VIII - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT
(EXERCICE 2019))**

Celui-ci s'élève en dépenses d'investissement à la somme de 72 575,00 €

Celui-ci s'élève en recettes d'investissement à la somme de 72 575,00 €

Celui-ci s'élève en dépenses d'exploitation à la somme de 151 238,00 €

Celui-ci s'élève en recettes d'exploitation à la somme de 151 238,00 €

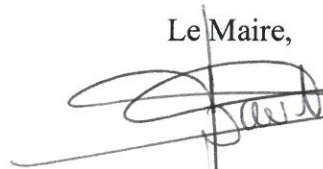
Ce budget est adopté à l'unanimité.

IX – CONVENTION TRIPARTITE - RESTAURATION TOITURE DE L'ÉGLISE

Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation de signer une convention tripartite pour les travaux de restauration de la toiture de l'église. Cette convention sera signée par la commune, la Fondation du Patrimoine et l'association de sauvegarde de l'église Saint Sauveur. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Beaumont-en-Auge, le 4 avril 2019

Le Maire,



Daniel LOUVET

